

Le petit collecteur

BULLETIN D'INFORMATION 16 / NOVEMBRE 2021

DOSSIER / P 3-6

Comprendre pour agir

ENVIRONNEMENT / P 7

Réaménagement du bassin des Cressonnières : ça avance !

Un nombre anormal de pollutions

ACTUALITÉS / P 8

Un nouveau bassin de stockage d'eaux pluviales

Une aide pour vous mettre en conformité

Nouveau : Le SIARE investit le digital !

Risque d'inondation : des solutions existent !

Solutions fondées sur la nature



Ouvrages de protection



Gestion de l'eau de pluie à la parcelle



Éditorial

Selon un rapport publié par l'ONU, 11 000 catastrophes attribuées aux phénomènes météorologiques, climatiques et hydrologiques extrêmes ont frappé le monde ces 50 dernières années. Il est désormais acté par le GIEC* que les activités humaines sont à l'origine de la rapidité de ces changements climatiques.

Nous abordons dans nos colonnes la stratégie que le SIARE met en œuvre pour lutter contre les risques d'inondation. Certes l'essentiel des mesures est du ressort des États : révolution des transports, du logement, des circuits (de la production à la consommation) et surtout de l'énergie pour aller vers une énergie moins carbonée. Mais nous avons aussi notre rôle à jouer à l'échelle des territoires et des bassins versants, au travers de stratégies locales pour améliorer notre résilience face au risque d'inondation.

Depuis plusieurs années, le SIARE renforce sa résilience à ce type d'événement. Ce dossier revient sur les orientations et actions qui reposent sur nos propres missions : renforcer nos capacités de stockage, valoriser les rus et rivières, limiter et ralentir le phénomène de ruissellement, créer des zones humides tampons, développer une stratégie foncière ciblée d'acquisition. Nous avançons grâce aux collectivités partenaires que nous représentons, grâce à vous et aux taxes que vous acquittez, grâce aux subventions de l'Agence de l'eau.

Au-delà de ces missions, nous contribuons à sensibiliser les différents acteurs d'un urbanisme plus résilient : désimperméabilisation des sols urbains (dont les parkings), intégration de zones de pleine terre dans les PLU**, toitures végétalisées, espaces verts...

Enfin, nous avons tous un rôle individuel à jouer, d'où la nécessité d'être mieux informé. Le SIARE entend y contribuer pleinement. Nous savons aussi pouvoir compter sur votre engagement pour soutenir et appuyer ces transformations.

Bonne lecture.

* GIEC : Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat

** PLU : Plan local d'urbanisme



Jean-Pierre ENJALBERT
Président du SIARE

Risque d'inondation : des solutions existent !

En juillet dernier, des inondations sans précédent faisaient 196 morts en Belgique et en Allemagne. Quelques semaines plus tard, le rapport du GIEC* alertait sur la multiplication des catastrophes naturelles, due au changement climatique. Nous en avons eu un exemple en septembre dernier dans le sud de la France et, plus près, à Pierrelaye et Herblay.

Face à ces événements de plus en plus extrêmes, que pouvons-nous faire ?

Rien n'est inéluctable, chacun peut (et doit) agir !

Événements climatiques extrêmes : 1,2 à 9 fois plus probables à cause du réchauffement climatique (étude World Weather Attribution)

36 021 communes reconnues en état de catastrophe naturelle pour inondation en France depuis 1982 (Observatoire national des risques naturels)

En cause : réchauffement climatique et urbanisation excessive

Violents orages, pluies torrentielles, inondations ou, a contrario, canicule et sécheresse... Pourquoi ces phénomènes météorologiques extrêmes se multiplient-ils ?

Le constat est sans appel, et les chiffres sont là. La température moyenne de surface sur Terre a augmenté de 1,09°C entre 1850 et 2017 (source : GIEC). L'accroissement des émissions de gaz à effet de serre (GES) en est la cause, en lien avec l'industrialisation. Si ces GES sont essentiels pour maintenir une température viable sur Terre, l'augmentation de leur concentration dans l'atmosphère depuis le XIX^e siècle, provoque un dérèglement climatique.

Pourquoi cela augmente-t-il la fréquence et le volume des précipitations ?

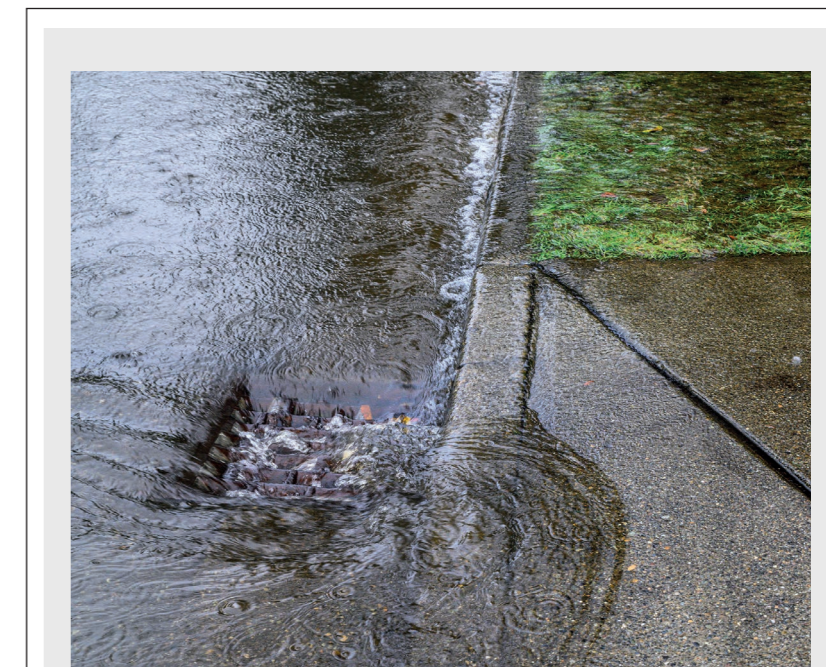
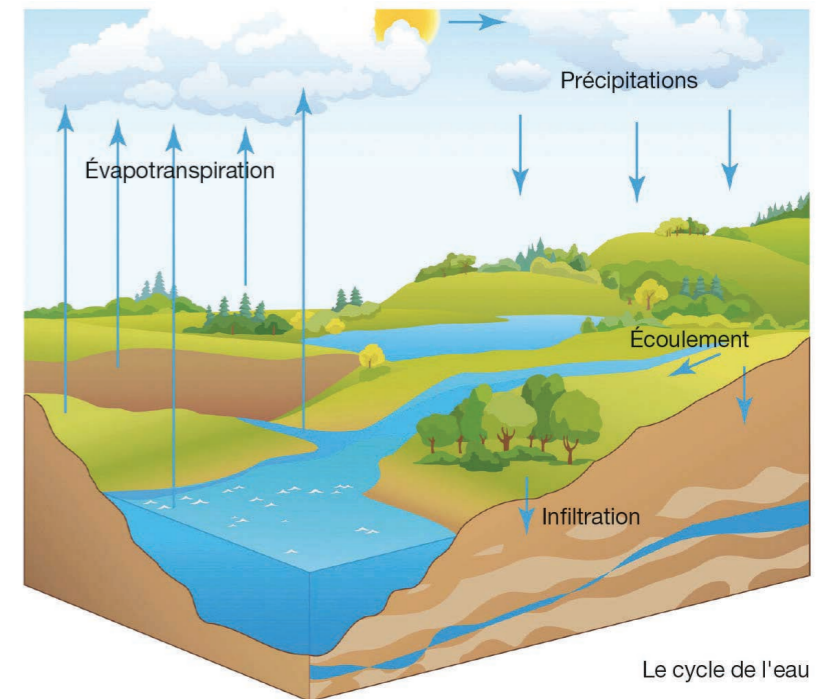
Tout simplement parce qu'une atmosphère plus chaude fait s'évaporer en plus grande quantité l'eau des masses d'eau. C'est tout le cycle de l'eau qui est perturbé. Ainsi, la hausse globale des températures modifie l'équilibre naturel de la planète, avec de nombreuses conséquences négatives au plus près de chez nous.

Autre facteur, l'urbanisation excessive : l'extension des surfaces imperméabilisées (immeubles, routes goudronnées, trottoirs, parkings...) favorise le ruissellement des eaux pluviales au détriment de leur infiltration dans le sol. Lors de petites pluies, cela ne pose pas trop de problème : l'eau s'engouffre dans les avaloirs puis est évacuée par les canalisations. Mais quand les précipitations sont intenses, les réseaux sont rapidement saturés, occasionnant des inondations. Autre point négatif pour l'environnement, la faible infiltration d'eau dans le sol empêche le rechargement des nappes souterraines.

La baisse de la part de surface naturelle (forêts, prairies...) amplifie donc les phénomènes météorologiques extrêmes.

Comment freiner cette évolution et s'adapter au changement climatique ? Deux grandes pistes s'ouvrent à nous : redonner à la nature une place centrale en ville et changer nos comportements.

Au quotidien, chacun peut agir, notamment pour réduire ses émissions de CO₂ et préserver la qualité de l'eau.



Eau qui s'engouffre dans un avaloir lors d'une « petite » pluie.

Quelles solutions à l'échelle de notre territoire ?

Pour prévenir les inondations et garantir l'équilibre naturel des milieux aquatiques, le SIARE met en place de multiples actions sur le territoire. Ces interventions s'inscrivent en particulier dans le cadre de ses missions sur les eaux pluviales, mais aussi sur la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI).

Protéger et développer les zones humides tampons

Les zones humides cumulent les avantages : elles constituent un moyen efficace d'absorber le surplus de pluie, tout en préservant la biodiversité. « Ces terrains temporairement inondés, parfois en eau, parfois à sec, sont comme d'énormes éponges capables d'absorber beaucoup d'eau. Elles permettent donc de stocker une partie des eaux de pluie et de réguler les pics de crue », nous explique Morgane Barbier, ingénieure GEMAPI au SIARE. De plus, ces milieux sont capables de stocker le CO₂ (pour un volume supérieur aux forêts européennes) et permettent donc de lutter contre le changement climatique.

Malheureusement, les zones humides sont doublement menacées : par l'urbanisation excessive et par le réchauffement climatique. **Résultat : 87 % de leur surface mondiale a disparu** au cours des 300 dernières années, selon Eau France.

Notre territoire très urbanisé n'échappe pas à ce constat. Une étude réalisée par la CLE* du SAGE** Croult-Engchien-Vieille Mer en 2018 montre que les zones humides couvrent aujourd'hui seulement 1 % du territoire, contre 3 % à l'échelle nationale.

Le SIARE entend donc développer et protéger ces zones humides. « L'objectif du SIARE est dans un premier temps d'identifier et de recenser les zones humides du territoire. Ensuite, quand elles sont dégradées, nous allons mettre en place des programmes de restauration. Enfin, il nous faut les protéger, par exemple en les classant en zone inconstructible dans les PLU***, en les dotant de statut de protection ou en achetant le terrain pour être sûr que rien n'y soit construit », poursuit Morgane. La création de nouvelles zones humides et la transformation de plans d'eau en zones humides sont également des pistes à explorer.

* CLE : Commission locale de l'eau

** SAGE : Schéma d'aménagement et gestion de l'eau

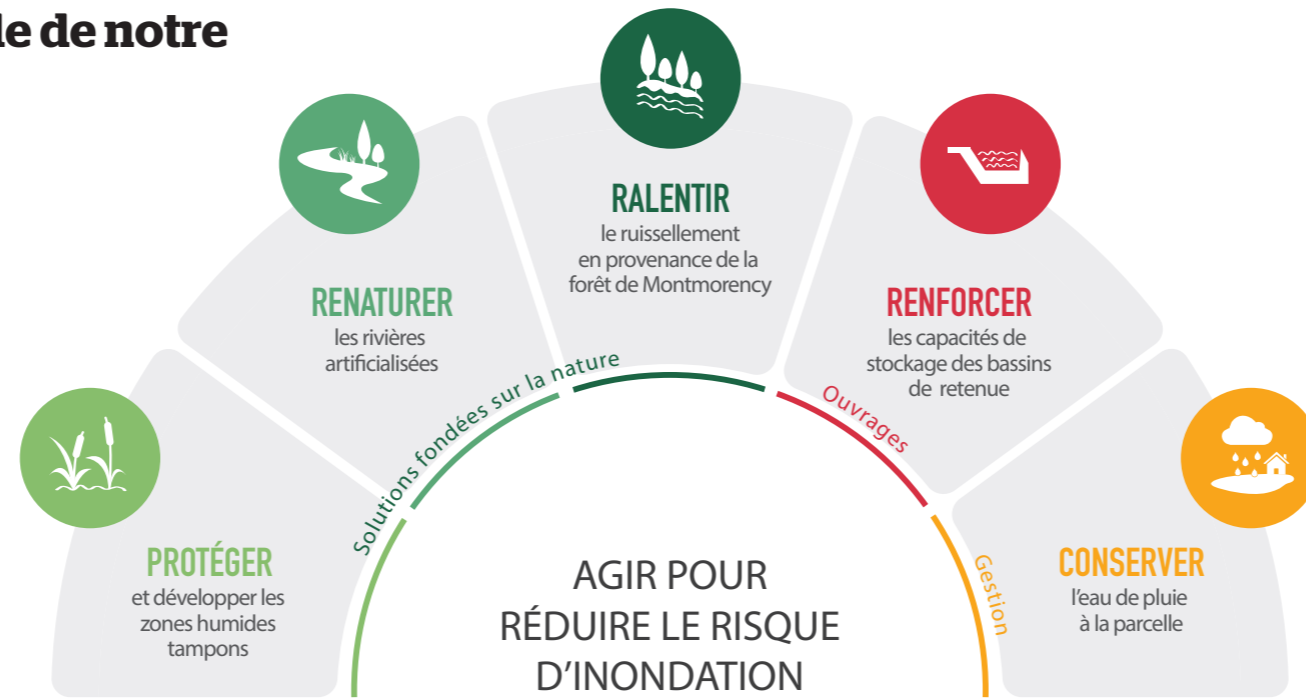
***PLU : Plan Local d'Urbanisme

Zone humide de l'ancien étang Marcille sur le ru de Montlignon en sortie de la forêt (rue de Paris, Montlignon)



Juillet 2017 : par temps sec

Janvier 2018 : en période de crue



Renaturer les rivières artificialisées

La situation des rivières du territoire n'est pas plus satisfaisante sur notre territoire. C'est l'état des lieux réalisé en 2017 par le SIARE sur le bassin versant du ru d'Engchien qui avait mis en lumière la qualité dégradée des rus de Montlignon, Corbon et Andilly, en zone urbaine. Les berges sont très artificialisées avec une ripisylve (végétation des bords de cours d'eau) généralement inexistante. De nombreux tronçons sont busés et enterrés au point qu'on en oublie qu'un cours d'eau passe là ! Les multiples ouvrages en travers n'arrangent rien : en empêchant le bon écoulement de l'eau, ils augmentent la vulnérabilité aux inondations. Sans oublier les constructions très proches des rivières, parfois même dans le lit mineur. C'est pourquoi, **le SIARE milite pour rendre inconstructibles les secteurs à risque, en bordure des cours d'eau.**

Replanter des ripisylves, remplacer des berges bétonnées et pentues par des berges naturelles végétalisées : autant d'actions qui permettent de réduire le risque inondation. Car la ripisylve contribue à stabiliser les berges, limiter l'érosion, ralentir les écoulements... Elle permet l'infiltration, tout en favorisant la biodiversité et la phytoépuration de l'eau.

Ce diagnostic a permis d'établir **un programme pluriannuel de restauration et de lutte contre les inondations sur 15 ans.** Ainsi, en 2019, le SIARE a réalisé des travaux d'aménagement du lit et des berges du ru de Montlignon. Actuellement, une étude de faisabilité pour la renaturation du ru de Liesse (portion située à Pierrelaye) est en cours sur les 700 m de linéaire qui sont entièrement bétonnés. À partir de 2023, d'importants travaux de restauration auront lieu sur les rus de Corbon et de Montlignon.

En tant que propriétaire, si vous avez une portion d'un cours d'eau qui passe sur votre terrain, vous êtes responsable de son entretien courant.

Pour vous y aider, le SIARE publiera prochainement un guide des bonnes pratiques. RDV sur <https://siare95.fr/>



Ru du Montubois : un cours d'eau avec une ripisylve naturelle

Le SIARE développe une stratégie foncière concernant les terrains riverains des cours d'eau. L'objectif est de protéger ces espaces naturels de l'urbanisation, conformément aux recommandations du SAGE Croult-Engchien-Vieille Mer. Cette stratégie peut également fournir des alternatives à certains travaux de lutte contre les inondations, avec moins d'impact sur le milieu naturel et potentiellement des coûts moins élevés.

Il s'agit par exemple de transformer un terrain bâti exposé au risque d'inondation en une zone naturelle d'expansion de crue.

La stratégie du SIARE repose prioritairement sur des conventions avec les propriétaires riverains, dans une démarche de concertation mais peut aussi se matérialiser par une acquisition foncière.



Ru de Liesse : un cours d'eau artificialisé

Ralentir le ruissellement en provenance de la forêt de Montmorency

L'étude de diagnostic de 2017 avait démontré que des phénomènes de ruissellement surviennent de la forêt de Montmorency, en amont du bassin versant.

Pour résoudre ce problème, le SIARE a mené une étude de définition d'aménagements d'hydraulique douce afin de lutter contre ce ruissellement. De petits aménagements de type revers d'eau sur les chemins, fossés à redents seraient possibles. En limitant la concentration des eaux sur des axes de ruissellement, ils ralentissent ainsi l'arrivée d'eau à l'aval et dans les zones urbanisées.

Renforcer les capacités de stockage des bassins de retenue

En cas de fortes intempéries, il faut pouvoir retenir au maximum les eaux pluviales afin d'éviter de surcharger les canalisations. C'est le rôle des **22 bassins de stockage** du SIARE, répartis sur tout le territoire. Une fois l'épisode pluvieux terminé, les bassins restituent progressivement cette eau au réseau et au milieu naturel.

Capables d'assurer le stockage de 454 000 m³ d'eau (l'équivalent de 181 piscines olympiques), ces bassins assurent la protection des zones habitées. Mais leur capacité n'est pas suffisante en cas de pluies exceptionnelles. Il arrive alors qu'ils débordent, comme ce fut le cas en 2016 pour le bassin des Moulins à Eaubonne.

Le SIARE dispose d'un ensemble de capteurs et de sondes permettant de surveiller le niveau de remplissage des bassins de rétention en temps réel. Le système d'alerte permet de prévenir la population en cas de danger. **Si vous souhaitez être alerté, inscrivez-vous sur notre site Internet.**

Le SIARE fait aussi en sorte de renforcer la capacité de stockage de ces bassins, en construisant de nouveaux ouvrages, comme à Deuil-la-Barre où un bassin enterré d'une capacité de 15 000 m³ est en cours de construction (voir page 8). De même, le ré-aménagement du bassin des Cressonnières, situé à Saint-Gratien (voir page 7), va permettre d'accroître sa capacité de rétention en adoucissant ses berges.



Bassin des Moulins à Eaubonne



Conserver l'eau de pluie à la parcelle

Dans les zones urbaines, la pluie ne peut pas s'infiltrer au travers du sol bétonné ou goudronné, et ruisselle dans la rue. En cas de fortes intempéries, ce ruissellement provoque une importante concentration d'eau dans les points bas des villes, pouvant aller jusqu'à 400 m³ par hectare et par heure. Ce surplus d'eau va alors saturer les canalisations d'eaux pluviales et déborder sur la chaussée et dans les sous-sols. Pour éviter cela, l'eau de pluie doit être gérée à la parcelle en priorité.

Le SIARE encourage la gestion de l'eau de pluie à la parcelle.

« Pour toute construction (par un aménageur pour des immeubles collectifs ou par un particulier pour une maison individuelle), la priorité est l'infiltration. Le rejet au réseau d'eaux pluviales doit être le dernier recours », explique Guillaume Arrivé, instructeur urbaniste au SIARE. « Cela signifie que chaque goutte de pluie doit s'infiltrer dans le sol, au plus près de là où elle est tombée ».

Un sacré défi dans nos villes très urbanisées !

La gestion de l'eau de pluie à la parcelle présente de nombreux autres avantages. « Cela va permettre de restituer l'eau au sol, et ainsi de réalimenter les nappes phréatiques, de contrer les îlots de chaleur en ville ; bref, de redonner à l'eau sa place en milieu urbain ». Il est indispensable de repenser la place de l'eau dans la ville et notamment de prévoir un passage libre à l'eau : une pluie exceptionnelle se fraiera toujours un chemin ; le prévoir permet de lui attribuer le trajet provoquant le moins de dégâts possibles.

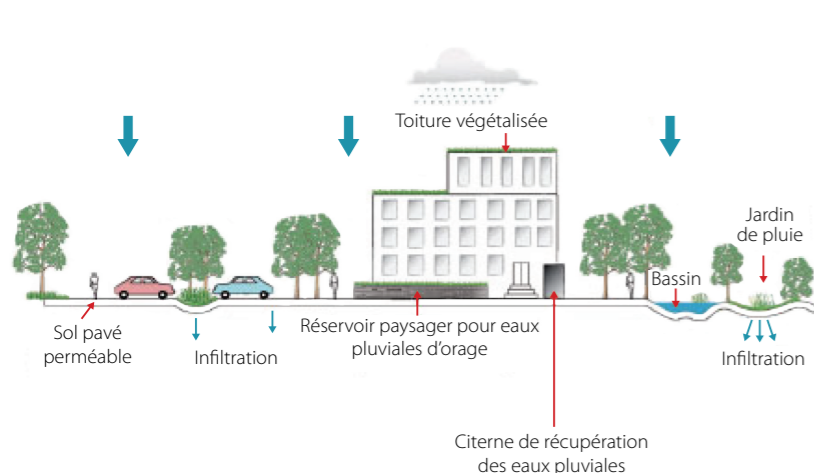
Le SIARE, qui délivre un avis sur les permis de construire, demande de prévoir le maximum de sols perméables. Cela doit être anticipé dès la conception des projets d'aménagement ou de construction.

Des solutions simples existent (voir Petit Collecteur n°12, mai 2019) : noues, fossés drainants, toitures végétalisées, revêtements perméables (pavés drainants, gravillons, dalles engazonnées)... « Il faut éviter les ouvrages enterrés et privilégier l'infiltration à ciel ouvert en faisant cheminer l'eau sur la parcelle, ce qui permet son infiltration au cours du ruissellement dans les différents ouvrages », précise Guillaume Arrivé. « Quand l'infiltration n'est pas possible parce que le sol est inadapté (zone de gypse, perméabilité nulle), des solutions de rétention comme les cuves enterrées peuvent être mises en place ».

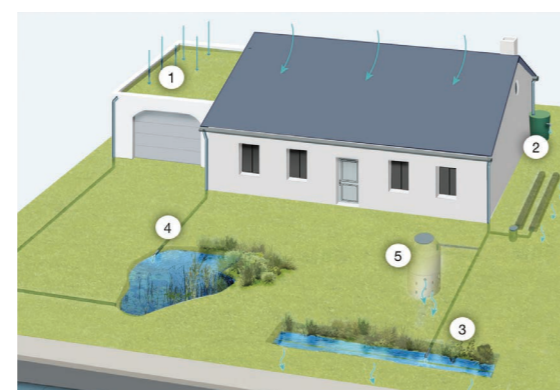
Un zonage pluvial est élaboré afin de formaliser des recommandations aux communes. Cet outil, qui peut être intégré dans les documents d'urbanisme comme les PLU, recense les réseaux d'eaux pluviales, les secteurs où l'infiltration est impossible, les zones à risques d'inondation...

Bon à savoir :

Vous pouvez bénéficier d'une aide de l'Agence de l'eau de 1 000 euros pour financer vos travaux de déconnexion des eaux pluviales du réseau public, afin de les gérer sur votre parcelle. (voir page 8)



▲ Gestion de l'eau pluviale à l'échelle d'une ville



▲ Gestion de l'eau pluviale à l'échelle d'une maison individuelle

En conclusion

La hausse des températures associée à une forte urbanisation et à une détérioration des milieux aquatiques ont accru notre vulnérabilité face aux inondations. Pour autant, de nombreuses solutions existent pour réduire les effets négatifs du réchauffement climatique et préserver les ressources en eau.

La plupart - gestion de l'eau de pluie à la parcelle et préservation des milieux aquatiques et des zones humides - passent par la réintroduction de la nature en ville. En plus de la capacité des végétaux à réguler les températures et à absorber l'eau de pluie, la nature en ville est source de bien-être.

Réaménagement du bassin des Cressonnières : ça avance !

Chantier important qui va durer environ 13 mois, les travaux de réaménagement du bassin des Cressonnières, à Saint-Gratien, ont commencé en juillet dernier par une phase de curage qui a duré 2 mois. Celui-ci avait pour but d'extraire et traiter les sédiments accumulés dans l'eau. Le dernier curage remontant à 2015, il y avait une quantité importante de sédiments : 2 150 m³ ont été extraits !

Comment procède-t-on à un curage ? Tout d'abord, une drague aspire les sédiments, ces derniers passent ensuite par différentes étapes de filtrage : dégrillage, dessablage puis stockage dans une piscine dans laquelle on les laisse décanter. Dans cet espace, sous l'effet de la stagnation, les sédiments se déposent au fond de l'eau. Les boues, résidus composés en grande partie de matières minérales mais aussi de matières organiques, sont ensuite évacuées par camion pour retraitement tandis que l'eau « propre » est rejetée dans le milieu naturel.

Le curage fini, une nouvelle phase du chantier a commencé en septembre avec les travaux de génie civil destinés à mettre en place un dégrilleur, un bassin de décantation et un by-pass.

Ces ouvrages permettront d'effectuer un pré-traitement efficace des pollutions des eaux pluviales. **Objectif : améliorer la qualité de l'eau qui se déverse ensuite dans le lac d'Enghien-les-Bains.**



Curage, bassin des Cressonnières, Saint-Gratien

Un nombre anormal de pollutions

Depuis le début de l'année 2021, le SIARE a recensé 19 pollutions sur les réseaux d'assainissement et les cours d'eau du territoire. On imagine que la plupart des pollutions proviennent des industriels mais les chantiers et les particuliers, volontairement ou non, sont aussi à l'origine de pollutions graves. On vous explique tout.

Quelles pollutions ?

Déversement de produits chimiques ou d'hydrocarbures, vidange d'huile de moteur, mauvais branchement provoquant le rejet d'eaux usées dans le réseau d'eaux pluviales, déchets jetés dans la rue, lingettes dans la cuvette des toilettes... Les pollutions prennent diverses formes. Une chose est sûre : tout ce qui est jeté dans la rue (canettes, papiers, mégots...) peut arriver dans un cours d'eau. Les réseaux d'eaux pluviales aboutissent en effet dans la rivière, sans traitement. « Il faut stopper les mauvaises habitudes comme laver sa voiture devant chez soi ou jeter des huiles dans le caniveau ! » indique Romain Pouvreau, ingénieur au SIARE.

Réagir efficacement

Une fois la pollution identifiée, agir rapidement est la priorité du SIARE pour éviter plus de dégâts. Les équipes du SIARE préviennent d'abord les organismes concernés : les pompiers et la Mairie en cas de risque pour la santé publique ; l'Office Français de la Biodiversité et la Direction Départementale des Territoires (Police de l'Eau) en cas de risque grave pour le milieu naturel. Après constat visuel et analyse des caractéristiques de la pollution, le SIARE choisit les modes d'intervention en fonction du type de pollution (eaux usées, hydrocarbures, matières en suspension), de son évolution et de son volume. « Il faut savoir si la pollution risque de se propager. Si la pollution est retenue, par exemple dans un bassin de stockage, on peut envoyer un camion de pompage ou de curage pour la nettoyer. Au contraire, s'il y a un risque de propagation à l'aval, on doit d'abord la stopper, par exemple en posant des boudins absorbants. » explique Romain Pouvreau.

En parallèle, les équipes opérationnelles du SIARE recherchent la source de la pollution, en remontant le réseau ou le cours d'eau. Ensuite, la Police municipale ou la Police de l'eau sont prévenues et des poursuites sont engagées contre les responsables.



Pollution aux hydrocarbures au bassin des Cressonnières à Saint-Gratien



Pose d'absorbant lors d'une pollution aux hydrocarbures, bassin des Cressonnières, Saint-Gratien

De graves conséquences

C'est une véritable catastrophe pour la faune et la flore lorsque des rejets de produits toxiques se retrouvent dans les réseaux d'eaux pluviales puis dans le milieu naturel. De plus, les rejets de produits chimiques corrosifs endommagent les canalisations du réseau d'assainissement, ce qui engendre des coûts de réhabilitation importants. Pour contenir et nettoyer les pollutions, le SIARE fait intervenir des entreprises spécialisées, avec un coût non négligeable répercuté sur tous les habitants. L'impact est donc aussi financier !

Pour éviter d'en arriver là, rappelez-vous : les toilettes, les éviers et les égouts dans la rue ne sont pas des poubelles ! Si vous êtes témoin d'une pollution, contactez le SIARE au **01 30 10 60 70**. Plus vite on détecte la pollution, plus les effets sont limités.

Plus d'information sur notre site Internet

(rubrique « Les bonnes pratiques eau et assainissement »)

Zoom sur les vidanges sauvages de cuve à fioul

À partir du 1^{er} juillet 2022, les propriétaires qui veulent installer une chaudière au fioul ou changer leur installation existante auront l'obligation de vider, nettoyer, neutraliser et/ou supprimer leur cuve à fioul. Certains peuvent être tentés de vidanger « sauvagement » leur cuve dans le caniveau. Cette pratique est interdite par la loi car elle peut occasionner de graves pollutions des sols et des cours d'eau.

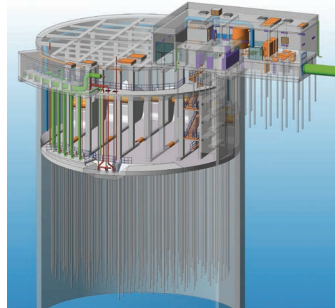
La dépose d'une cuve à fioul doit être effectuée par un professionnel agréé : vous ne pouvez le faire vous-même. L'entreprise doit ensuite vous remettre un certificat d'abandon de cuve garantissant la bonne exécution de la neutralisation de la cuve.

Un nouveau bassin de stockage d'eaux pluviales

Afin de faire face au risque d'inondation récurrent dans le secteur de la rue Duquesne à Deuil-la-Barre, le SIARE va réaliser un ouvrage, enterré, au croisement de la rue Jean Bouin et de la rue Gallieni. Les travaux ont débuté en septembre dernier et dureront 19 mois.

UN BASSIN ENTERRÉ

La création d'un bassin de stockage des eaux de pluie s'est révélée la meilleure solution pour répondre à un double objectif : permettre un stockage optimal et dépolluer les ruissellements des petites pluies qui se gorgent de polluants de toutes sortes dans cette zone très urbaine (hydrocarbures, résidus d'huile et de caoutchouc...).



Bassin de stockage des eaux de pluie (vue en 3D ©Artelia)

Le bassin, d'un volume de stockage de 15 000 m³, sera réalisé en parois moulées étanches, d'une épaisseur de 80 cm, avec un radier fondé sur des micropieux. Recouvert d'une dalle en béton, il sera invisible sous les futurs espaces verts.

Une aide pour vous mettre en conformité

La mise en conformité de vos branchements est une obligation légale en cas de vente immobilière, un geste citoyen et une action bénéfique pour l'environnement.

Comme nous vous l'annoncions dans le n°15 du « Petit Collecteur », le SIARE a signé une convention de partenariat avec l'Agence de l'eau Seine-Normandie pour octroyer une aide financière pour les travaux de mise en conformité de l'assainissement. **Cette subvention - qui peut aller jusqu'à 4 200 euros, sans condition de ressources - concerne les habitants de Bessancourt, Béthemont-la-Forêt, Chauvry et Saint-Prix.** Pour les autres communes, il faut vous rapprocher de votre communauté d'agglomération qui délivre la même aide.

Attention, cette aide ne s'applique pas aux travaux de mise en place d'une boîte de branchement seule.

Un bonus supplémentaire de 1 000 euros peut vous être accordé si vous faites des travaux pour déconnecter les eaux pluviales du réseau public, pour les gérer sur votre parcelle.

Comment obtenir cette aide ?

- ▶ Demandez un diagnostic de conformité ou, si c'est déjà fait, joignez au dossier l'attestation de non-conformité datant de moins de 3 ans (si aucun travaux effectué depuis).
- ▶ Faites établir un devis pour les travaux de mise en conformité de votre logement.
- ▶ Déposez votre dossier de demande de subvention auprès du SIARE, par email ou par courrier.
- ▶ Attendez l'accord du SIARE sur l'éligibilité de votre demande (dans un délai d'un mois).
- ▶ Réalisez vos travaux.
- ▶ Demandez un nouveau diagnostic de conformité, qui doit être conforme.
- ▶ Renvoyez au SIARE la facture des travaux payée ; l'aide vous sera versée dans un délai de 6 mois maximum.

Plus d'information : <https://siare95.fr/> - Tél : 01 30 10 60 70

UN BÂTIMENT ÉCOLOGIQUE ET PAYSAGER

Des locaux techniques seront implantés en surface suivant une démarche de Haute Qualité Environnementale (HQE®). L'enjeu était de limiter leur impact visuel par une intégration architecturale et paysagère.

Comment s'intégrer aux bâtis industriels déjà existants tout en créant un trait d'union avec la coulée verte ? Le bâtiment sera constitué de deux volumes, s'imbriquant pour illustrer la fusion entre la nature et l'industrie. Les matériaux et revêtements seront résolument écologiques : façade ouest végétalisée, bardage bois posé sur les façades sud et

est, façade nord recouverte d'un bardage en aluminium lisse teinté rouille. Les toitures terrasses seront, elles aussi, végétalisées. Des bacs sur plots, hôtels à insectes, ruches et nichoirs à oiseaux seront installés pour enrichir la biodiversité de ce site.

Enfin, le bâtiment sera économe en énergie en étant complètement isolé par de la laine de bois, d'une très grande résistance thermique, écologique et naturelle. En usage courant, les pompes et la ventilation seront équipées de pièges à sons pour préserver la quiétude des lieux.



Un bâtiment écologique et paysager (Perspective nord-ouest ©AR architectes)

Un projet que le SIARE a voulu exemplaire d'un point de vue écologique ! Afin de préserver la tranquillité des riverains, le SIARE et la commune de Deuil-la-Barre ont mis en œuvre une série de mesures destinées à réduire les nuisances inhérentes à tout chantier.

Nouveau

Le SIARE investit le digital !

En juillet dernier, le SIARE a lancé sa première newsletter, qui paraîtra tous les deux mois, à destination des habitants du territoire et de ses partenaires. Un bon moyen de vous informer sur notre actualité (études, travaux) et de partager les bonnes pratiques pour préserver l'eau, en complément de notre magazine semestriel « Le Petit Collecteur ».

Vous pouvez vous abonner en vous inscrivant en ligne sur www.siare95.fr ou en envoyant un email à : service.communication@siare.net.

Vous pouvez aussi nous suivre sur notre page Facebook SIARE95 et sur notre page LinkedIn.

Kesak'Eau Newsletter du SIARE n°2 (septembre 2022)

On vous informe - Lancement des travaux de création d'un bassin enterré à Deuil-la-Barre

Afin de prévenir les risques d'inondation dans le quartier du Moulin à Deuil-la-Barre, le SIARE a décidé de créer un nouveau bassin de retenue des eaux pluviales. D'un volume de stockage de 15 000 m³, il viendra s'ajouter aux 22 bassins de rétention du SIARE. Douvrage, enterré à 50 cm en profondeur, sera invisible de l'extérieur.

Il a été conçu pour répondre à un double objectif : stocker les eaux pluviales lors des fortes intempéries et dépolluer les ruissellements des petites pluies. Les travaux dureront 19 mois.

EN SAVOIR PLUS

On vous informe - Chantier de réaménagement des Cressonnaires : ça avance !

Après le curage du bassin qui a eu lieu cet été, une nouvelle phase va pouvoir démarrer : les travaux de génie civil destinés à mettre en place un dégrilleur et un bassin de décantation. Ces ouvrages permettront d'effectuer un pré-traitement efficace des pollutions des eaux pluviales. Essentiel pour améliorer la qualité de ces eaux qui ne doivent ensuite dans la rue d'Enghien-les-Bains.

Attention : pendant les travaux qui dureront jusqu'en juillet 2023, le cheminement piéton sera de la rue des Cressonnaires à Saint-Gilles et entre 19h et 20h15 tout le contraire de juillet 2022 qui avait été très sec.

PLUS D'INFO

Le chiffre-clé

Avec 79 ans de plus observés en juillet sur les territoires du SIARE, l'été 2022 a été le plus chaud jamais enregistré. C'est la première fois que le mois de juillet est plus chaud que le mois de juillet 2017. Tout le contraire de juillet 2020 qui avait été très sec.

PLUS D'INFO